

OBJECTIF DE LA FORMATION

Réaliser une inspection ordinaire d'un ouvrage d'art immergé en maçonnerie, en béton et en acier.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

- Tout plongeur souhaitant exercer de façon professionnelle des opérations subaquatiques.
- Satisfaire à la visite médicale d'aptitude hyperbare (il est possible de la valider à l'école).
- Etre titulaire du CAH Classe II Mention A.

DUREE ET TARIF PAR PARTICIPANT

- 35 heures soit 5 jours : **2.980 €**

CERTIFICAT DELIVRE

- Le certificat d'Opérateur subaquatique d'inspection d'ouvrage d'art.

COMPETENCES VISEES ET CONTENU

1. Préparer une visite d'inspection d'un ouvrage

- a) Les documents de références ;
- b) Le besoin du donneur d'ordres ;
- c) Les équipements de travail.

2. Analyser des conditions de l'opération subaquatique in situ

- a) L'environnement de travail ;
- b) Les documents en matière de santé et de sécurité.

3. Effectuer des relevés topographiques et des relevés bathymétriques

- a) Les levés topographiques et bathymétriques ;
- b) Le compte rendu et les croquis.

4. Réaliser l'inventaire, le positionnement et le dimensionnement des pathologies d'ouvrage

- a) Les pathologies d'un ouvrage ;
- b) Le diagnostic.

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Les formateurs articulent la formation autour d'apports didactiques et d'études de cas, de mises en situations professionnelles en milieu naturel et sur plateaux techniques.

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

Les stagiaires sont évalués tout au long de la formation par des questionnaires théoriques. En fin de formation, une mise en situation professionnelle évalue les compétences pratiques.

Les dates des formations sont publiées sur le site de l'école : www.ens-france.com